

Affaire Investimmo

Espoir de reprise pour les victimes du promoteur

C'EST peut-être la fin de leur cauchemar. Hier, les victimes d'Investimmo étaient convoquées devant le tribunal de commerce de Meaux, qui étudiait l'unique offre de reprise du promoteur immobilier, placé en liquidation judiciaire le 23 avril. Après quelques heures de débat, le tribunal a finalement suspendu l'audience jusqu'à mardi prochain, 18 heures. Le jugement devrait être rendu dans la foulée.

« Le tribunal a demandé à la société Pierreval de revoir quelques détails. Quant à nous, nous devons tous signer un document dans lequel on nous demande de renoncer au recouvrement de nos créances. Ceux qui paient des loyers depuis des années vont devoir faire une croix sur leur remboursement. Nous avons peut-être un espoir, celui de récupérer certains frais bancaires », expliquent Nicolas Aune et Jean-Marie Wacquez, qui attendent tous les deux que leurs appartements de la Grande-Ile, à Meaux, sortent de terre un jour.

Le tribunal de commerce rendra sa décision mardi

Ils ont assisté, comme une centaine d'autres, à l'audience durant laquelle le tribunal étudiait la proposition de Yann Doffin, le patron de la société Pierreval. Cette entreprise du Val-de-Mame se proposait au départ de reprendre et d'achever une partie seulement des chantiers de construction, à savoir les appartements de la Grande-Ile à Meaux, de Chauconin, de Saint-Germain et de Vaujours (Seine-Saint-Denis). On lui a donc demandé de revoir sa copie.

Aujourd'hui, Pierreval accepte de reprendre également les appartements du faubourg Saint-Nicolas, à Meaux. Hier, les victimes d'Investimmo — notamment ceux qui habitent Vaujours et qui



TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX, HIER APRES-MIDI. Les victimes d'Investimmo attendent désormais mardi, 18 heures, pour connaître la décision du tribunal de commerce. Tous espèrent que la société Pierreval sera autorisée à reprendre les chantiers. (LP/G.C.A.)

ont déniché la société Pierreval — ne cachait pas leurs espoirs : « Il a l'air bien, ce Yann Doffin. Il a été très patient, il en veut. Et puis le tribunal est avec nous et cherche la meilleure solution. »

Didier Mery, lui, est un des plus récents acquéreurs : il a signé en mars 2005 avec Investimmo pour un F3 à Vaujours qui devait être livré en janvier 2006. « A part le gros œuvre, la toiture et quelques cloisons, mon logement est à tous vents.

Pas de cage d'ascenseur, des inondations dans le sous-sol, pas d'électricité. Et je ne suis pas le plus à plaindre. Je n'ai pas encore démarré les remboursements, je ne paie que les frais intercalaires bancaires, soit 380 € par mois. »

Leur rêve à tous ? Organiser, un jour, la fameuse Fête des voisins dans leurs futurs immeubles.

GUÉNAËLE CALANT